

HANDICAP AGIR ENSEMBLE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

PKF Arsilon Commissariat aux Comptes
Société de commissariat aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

HANDICAP AGIR ENSEMBLE

11 rue Joseph Caillé
44000 NANTES

Aux Adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation HANDICAP AGIR ENSEMBLE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'entité à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « 2.1 Méthodes comptables, estimations comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant la modernisation des états financiers.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « 2.3 Conventions spécifiques du fonds de dotation » de l'annexe des comptes annuels concernant la correction d'erreur du traitement comptable des ressources perçues à constater en dotations consommables.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou

en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nantes, le 6 mai 2026

Le Commissaire aux comptes
PKF Arsilon Commissariat aux Comptes

A blue ink signature, appearing to be 'F. DUPE', is written over a horizontal line.

Frédéric DUPE
Associé

Handicap Agir Ensemble

Adapeila

une existence digne pour chacun



Fonds de Dotation Handicap Agir Ensemble

Comptes annuels Exercice 2025

 **PKF Arsilon**
PKF Arsilon Commissariat aux comptes
16 rue Lamoricière
Petite Halle Beaumanoir
44100 NANTES



BILAN ACTIF

A C T I F	2025			2024
	Montant brut	Amort. et prov.	Montant net	Montant net
Actif Immobilisé				
Immobilisations incorporelles			-	-
Frais d'établissement			-	-
Frais de recherche de développement			-	-
Donations temporaires d'usufruit			-	-
Concessions, brevets, licences, marques			-	-
Immobilisations Incorporelles en cours			-	-
Avances et acomptes			-	-
Immobilisations corporelles			529 532	-
Terrains			-	-
Constructions			-	-
Installations techniques, matériel et outillage			-	-
Immobilisations Corporelles en cours			-	-
Avances et acomptes			-	-
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			529 532	-
Immobilisations financières			-	-
Participations et créances rattachées			-	-
Autres titres immobilisés			-	-
Prêts			-	-
Autres			-	-
I - TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE	-	-	529 532	-
Actif circulant				
Stocks et en-cours			-	-
Créances (1)			33 702	4 055
Créances clients, usagers et comptes rattachés			21 590	-
Créances reçues par legs ou donation			-	-
Autres			10 900	4 055
Charges constatées d'avance			1 212	-
Valeurs mobilières de placement			-	-
Disponibilités			226 620	164 701
II - TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	-	-	260 322	168 756
Frais d'émission des emprunts			-	-
Primes de remboursement des obligations			-	-
Ecart de conversion (actif)			-	-
TOTAL ACTIF	-	-	789 854	168 756

(1) dont à moins d'un an (brut) : 33 702 €

(1) dont à plus d'un an (brut) : 0 €

 **PKF Arsilon**
PKF Arsilon Commissariat aux comptes
16 rue Lamoricière
Petite Halle Beaumanoir
44100 NANTES



BILAN PASSIF

P A S S I F	2025	2024
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise	1 000	1 000
Fonds propres statutaires		1 000
Dotations non consommables	1 000	-
Fonds propres complémentaires	-	-
Fonds propres avec droit de reprise	-	-
Fonds propres statutaires	-	-
Fonds propres complémentaires	-	-
Ecart de réévaluation	-	-
Réserves	-	-
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
Réserves pour projet de l'entité	-	-
Autres	-	-
Report à nouveau	-	-
Excédent ou déficit de l'exercice	-	-
Situation nette	1 000	1 000
Fonds propres consommables	788 836	-
Dotations consommables	788 836	-
Subvention d'investissement	-	-
Provisions réglementées	-	-
I - TOTAL DES FONDS PROPRES	789 836	1 000
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		6 575
Fonds dédiés		146 194
II - TOTAL DES FONDS REPORTES ET DEDIES		152 769
Provisions		
Provisions pour Risques	-	-
Provisions pour Charges	-	-
III - TOTAL DES PROVISIONS		
Dettes (1)		
Emprunts obligataires et assimilés	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Emprunts et dettes financières diverses	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18	14 986
Dettes des legs ou donations	-	-
Dettes sociales et fiscales	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	-	-
Produits constatés d'avance	-	-
Instruments de trésorerie	-	-
IV - TOTAL DES DETTES	18	14 986
Ecart de conversion passif	-	-
TOTAL DU PASSIF	789 854	168 756

(1) dont à moins d'un an : 18 C

(1) dont à plus d'un an : 0 C



COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2025	Exercice 2024
Produits d'exploitation		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	159 408	147 595
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services		
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	81 627	
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	3 468	23 804
Mécénats		
Legs, donations et assurance-vie		
Contributions financières		74 318
Reprise sur amortissements, dépréciations, provision et transferts de charges		
Utilisation des fonds dédiés		255 353
Autres produits	6 374	
Total des produits d'exploitation	250 877	501 070
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	59 818	71 802
Variation de stocks de marchandises		
Autres achats et charges externes	21 150	24 126
Aides financières	170 610	243 676
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		162 412
Autres charges		
Total des charges d'exploitation	251 578	502 016
RESULTAT D'EXPLOITATION	-701	-946
Produits financiers		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	701	946
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	701	946
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (2)		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières		
Total des charges financières		
RESULTAT FINANCIER	701	946
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-	-
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-	-
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	251 578	502 016
TOTAL DES CHARGES	251 578	502 016
EXCEDENT OU DEFICIT	-	-
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature	615	199 490
Prestations en nature		4 176
Bénévolat	41 000	40 000
Total contributions volontaires en nature	41 615	243 666
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens	615	199 490
Prestations en nature		4 176
Personnel bénévole	41 000	40 000
Total des charges de contributions volontaires en nature	41 615	243 666

PKF Arsilon
Commissariat aux comptes
16 rue Lamoricière
Petite Halle Beaumanoir
44100 NANTES

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels relatifs à l'exercice couvrant la période allant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025. Ils accompagnent le bilan dont le total s'élève à 789 854 € et le résultat qui s'élève à 0 €.

1. Faits significatifs de l'exercice

Le Fonds de dotation « Handicap Agir Ensemble » a reçu le 26 mai 2025 un legs d'une valeur de 529 532 €. Ce legs est composé de deux maisons et d'un terrain agricole. Ces biens sont destinés à être revendus et le produit de ces cessions sera utilisé conformément au souhait du donateur.

2. Principes, règles et méthodes comptables

2.1. Méthodes comptables, estimations comptables

Le Fonds de Dotation « Handicap Agir Ensemble » applique les dispositions réglementaires du règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018, ainsi que celles du PCG (modifié pour les exercices ouverts à compte du 1^{er} janvier 2025 par le règlement ANC 2022-03 : n°68033), sous réserve des adaptations prévues dans le règlement ANC 2018-06.
Les charges constatées d'avance sont totalisées dans les créances.

2.2. Principes d'établissement des comptes annuels

Conformément au règlement ANC 2014-03 (PCG), complété par les règlements ANC 2018-06 et 2022-03, les principes suivants ont été appliqués dans le cadre de l'établissement des comptes du fonds de dotation :

- Principe d'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entité à la date de clôture.
- Principe de Comparabilité et continuité d'activité
- Principe de Régularité et sincérité
- Principe de Prudence
- Principe de Permanence des méthodes
- Principe de séparation des exercices

 **PKF Arsilon**
PKF Arsilon Commissariat aux comptes
16 rue Lamoricière
Petite Halle Beaumanoir
44100 NANTES



2.3. Conventions spécifiques du Fonds de Dotation

Jusqu'au 31/12/2024, le fonds de dotation comptabilisait ses ressources selon les principes suivants :

Fonds dédiés :

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « Fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

Sont comptabilisés, à la clôture de l'exercice, dans les comptes de fonds dédiés, les montants non utilisés pendant l'exercice, des ressources suivantes :

- Subventions d'exploitation ;
- Contributions financières reçues d'autres personnes morales de droit privé à but non lucratif ;
- Ressources liées à la générosité du public comprenant les dons manuels, le mécénat, les legs, donations et assurances-vie.

Les sommes inscrites au passif en « Fonds dédiés » sont rapportées en produit au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du projet défini, par le crédit du compte « Utilisations de fonds dédiés ».



PKF Arsilon Commissariat aux comptes
16 rue Lamoricière

A partir de l'exercice comptable 2025, en conformité avec la réglementation en vigueur, la comptabilisation des fonds propres et des ressources reçues par « Handicap Agir Ensemble » a été corrigée.

Le tableau suivant synthétise le changement de méthode de comptabilisation des fonds propres au 01/01/2025

	Ancienne méthode	Correction	Nouvelle méthode
	31/12/2024	01/01/2025	01/01/2025
Fonds propres sans droit de reprise	1 000		1 000
Fonds propres statutaires	1 000	-1 000	-
Fonds propres complémentaires	-		-
Dotations non consommables initiales	-	1 000	1 000
Dotations non consommables complémentaires	-		-
Dotations consommables	-	152 769	152 769
Fonds dédiés	152 769	-152 769	-
Fonds dédiés sur legs et donations	6 575	-6 575	-
Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes	55 144	-55 144	-
Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public	91 050	-91 050	-

Changement de méthode concernant les ressources perçues par le fonds de dotation :

Lorsque le fonds de dotation ne fait pas appel à la générosité du public, les ressources sont affectées directement en dotations consommables et non plus en produits.

Lorsque le fonds de dotation fait appel à la générosité du public, les ressources sont affectées soit en dotations consommables, soit en produits sur décision du Conseil d'Administration.

Traitement comptable de la dotation consommable :

- La dotation reçue est affectée en compte 10810000 – Dotations consommables
- A la clôture de l'exercice, un montant est prélevé sur la dotation consommable pour financer les charges de l'année non financées par des ressources enregistrées en produits. Ce montant est comptabilisé au débit de compte 10890000 – Dotations consommables inscrite au compte de résultat et au crédit du compte 75320000 – Quotes parts de dotations consommables virées au compte de résultat.

Les fonds reçus par le Fonds de Dotation sont de 3 natures :

- Des dons manuels, des contributions financières ou legs non fléchés : Suite aux projets présentés par l'ensemble des établissements et services de l'Adapeila, une commission se réunit 2 fois par an pour sélectionner les projets en fonction des fonds disponibles. Cette sélection est ensuite validée par le Conseil d'Administration.
- Des dons manuels, des contributions financières ou legs fléchés par leurs donateurs sur des projets définis ou vers des établissements et services identifiés.
- Les recettes issues de la vente des brioches dans le cadre de l'opération brioches : Suite aux projets présentés par l'ensemble des établissements et services de l'Adapeila, une commission se réunit 2 fois par an pour sélectionner les projets en fonction des fonds disponibles. Cette sélection est ensuite validée par le Conseil d'Administration.

 **PKF Arsilon**
PKF Arsilon Commissariat aux comptes
16 rue Lamoricière
Petite Halle Beaumanoir
44100 NANTES



3. Notes sur le bilan

3.1. Etat des créances et dettes

DETTES	Montant brut au 31/12/2025	Échéances		
		à 1 an au +	de 2 à 5 ans	A + 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18	18		
Dettes des legs ou donations				
Dettes sociales et fiscales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
Instruments de trésorerie				
TOTAL	18	18	-	-

CREANCES	A l'ouverture	A la clôture
Créances clients, usagers et comptes rattachés		21 590
Créances reçues par legs ou donation		
Autres	4 055	10 900
Charges constatées d'avance		1 212
TOTAL	4 055	33 702

3.2. Séparation des exercices : charges à payer

Il n'y a aucune charge à payer au 31 décembre 2025.

3.3. Variation des fonds propres

La dotation consommable initiale s'élève à 1 000 € et a été constituée par un apport en numéraire de l'Adapei de Loire-Atlantique en novembre 2011.

FONDS PROPRES	Au 01/01/2025	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	Au 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise	1 000				1 000
Dotations non consommables initiales	1 000				1 000
Dotations non consommables complémentaires	-				-
Fonds propres avec droit de reprise	-				-
Ecart de réévaluation	-				-
Réserves	-				-
Report à nouveau	-				-
Excédent ou déficit de l'exercice	-				-
Dotations consommables	152 769		717 694	81 627	788 836
Subventions d'investissement	-				-
Provisions réglementées	-				-
TOTAL	153 769	-	717 694	81 627	789 836



Détail de la variation des fonds consommables

Dotations consommables au 01/01/2025	152 769
Augmentation	717 694
DONS MANUELS FLECHES	48 058
DONS MANUELS NON FLECHES	26 962
LEGS OU DONATION	529 532
CONTRIBUTION FINANCIERE AUTRES ORGANISMES DONS NON FLECHES	8 650
CONTRIBUTION FINANCIERE AUTRES ORGANISMES DONS FLECHES	104 492
Diminution	81 627
CHARGES DE FONCTIONNEMENT NON FINANCEES	81 627
Dotations consommables au 31/12/2025	788 836

3.4. Variation des fonds dédiés

Du fait de la correction d'erreur mentionnée en 2.3, le fonds de dotation ne comptabilise plus de fonds dédiés à partir du 1^{er} janvier 2025. Le stock de fonds dédiés au 31/12/2024 a été reclassé en dotation consommable au 01/01/2025.

4. Notes sur le compte de résultat

4.1. Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation s'élèvent à 250 877 € et se décomposent de la façon suivante :

PRODUITS D'EXPLOITATION	2025	2024
Ventes de brioches "Opérations brioches"	158 414	147 595
Consommation de la dotation consommable	81 627	-
Dons manuels liés à l'"Opération brioches"	3 468	23 804
Dons manuels	-	-
Legs, donations et assurance-vie	-	-
Subventions exploitation	-	-
Contributions financières	-	74 318
Utilisation des fonds dédiés	-	255 353
Autres produits	7 368	-
Total des produits d'exploitation	250 877	501 070



PKF Arsilon

PKF Arsilon Commissariat aux comptes
16 rue Lamoricière
Petite Halle Beaumanoir
44100 NANTES

4.2. Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation s'élèvent à 251 578 € et correspondent principalement à :

- Achats de brioches dans le cadre de l'opération Brioches pour 59 573 € (59 481 € en 2024)
- Financement des projets choisis par le fonds de dotation et financés par les recettes de l'opération brioches, financement des projets choisis par le fonds de dotation, financement des projets choisis directement par les donateurs pour 170 610 € (243 676 € en 2024),
- Autres charges de fonctionnement pour 21 150 € (24 126 € en 2024)

 **PKF Arsilon**
PKF Arsilon Commissariat aux comptes
16 rue Lamoricière
Petite Halle Beaumanoir
44100 NANTES



COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	2025		2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	161 882	161 882	171 399	171 399
1.1 Cotisations sans contrepartie	-	-	-	-
1.2 Dons, legs et mécénat	-	-	-	-
- Dons manuels	3 468	3 468	23 804	23 804
- Legs, donations et assurances-vie	-	-	-	-
- Mécénat	-	-	-	-
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	158 414	158 414	147 595	147 595
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	89 696	-	75 264	-
2.1 Cotisations avec contrepartie	-	-	-	-
2.2 Parrainage des entreprises	-	-	-	-
2.3 Contributions financières sans contrepartie	81 627	-	74 318	-
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	8 069	-	946	-
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	-	-	-	-
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-	-	-	-
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	-	-	255 352	109 314
TOTAL	251 578	161 882	502 016	280 714
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	170 610	71 618	243 676	109 359
1.1 Réalisées en France	170 610	71 618	243 676	109 359
- Actions réalisées par l'organisme	-	-	-	-
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	170 610	71 618	243 676	109 359
1.2 Réalisées à l'étranger	-	-	-	-
- Actions réalisées par l'organisme	-	-	-	-
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	-	-	-	-
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	61 039	61 039	74 315	74 315
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	61 039	61 039	74 315	74 315
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	-	-	-	-
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	19 929	1 020	21 612	-
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-	-	-	-
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES	-	-	-	-
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	-	-	162 412	97 040
TOTAL	251 578	133 677	502 016	280 714
EXCEDENT OU DEFICIT	-	28 205	-	-
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2025		2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	41 000	41 000	40 000	40 000
Bénévolat	41 000	41 000	40 000	40 000
Prestations en nature	-	-	-	-
Dons en nature	-	-	-	-
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	615	-	203 666	-
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE	-	-	-	-
Prestations en nature	-	-	-	-
Dons en nature	-	-	-	-
TOTAL	41 615	41 000	243 666	40 000
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	615	-	203 666	-
Réalisées en France	615	-	203 666	-
Réalisées à l'étranger	-	-	-	-
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	41 000	41 000	40 000	40 000
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	-	-	-	-
TOTAL	41 615	41 000	243 666	40 000

 **PKF Arsilon**
PKF Arsilon Commissariat aux comptes
16 rue Lamoricière
Petite Halle Beaumanoir
44100 NANTES



COMPTE EMPLOIS RESSOURCES

EMPLOIS PAR DESTINATION	2025	2024	RESSOURCES PAR ORIGINE	2025	2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 – MISSIONS SOCIALES			1 – RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC		
1.1. Réalisées en France			1.1. Cotisations sans contre-partie		
Actions réalisées par l'organisme			1.2. Dons, legs et mécénat		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	71 618	109 359	Dons manuels	3 468	23 804
1.2. Réalisées à l'étranger			Legs, donations et assurance-vie	-	-
Actions réalisées par l'organisme			Mécénats	-	-
Versements à un organisme central ou d'autres organismes			1.3 Autres produits liés à la générosité du public	158 414	147 595
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	61 039	74 315			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 020	21 612			
I - TOTAL DES EMPLOIS	133 677	205 286	I - TOTAL DES RESSOURCES	161 882	171 399
4 – DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			2 – REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
6 – REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	-	97 040	3 – UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS		109 314
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	28 205		DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		21 612
TOTAL	133 677	302 326	TOTAL	161 882	302 326
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	-	-
			(+) Excédent ou (-) Insuffisance de la générosité du public	28 205	91 050
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	28 205	91 050
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
Réalisées en France			Bénévolat	41 000	40 000
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature	-	4 176
2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	41 000	40 000	Dons en nature	-	199 490
3- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	-	203 666			
Total	41 000	243 666	Total	41 000	243 666